



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge

24104507

02 JUL. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0760 873 740

Nom

(en entier) : agir defendre contre le racisme et l'islamophobie-ccie

(en abrégé) : adcriccie

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse complète du siège : Boulevard de l'Empereur 10 - 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : Nomination - Dénomination - Mandat

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 juin 2024 de l'ASBL agir defendre contre le racisme et l'islamophobie-ccie, ce qui suit :

Première résolution : L'Assemblée générale prend connaissance, approuve et vote en faveur de la nomination de Monsieur Abdelhamid Dany MAHFOUD, né le 27 janvier 1986 à Liège, en qualité d'administrateur et membre du "Bureau".

Deuxième résolution : L'Assemblée générale prend connaissance, approuve et vote en faveur du maintien du siège social actuel de l'association, qui est établi à 1000 Bruxelles, Boulevard de l'Empereur 10.

Troisième résolution : L'Assemblée générale prend connaissance, approuve et vote en faveur de la modification de la dénomination de l'association.

La nouvelle dénomination de l'association approuvée par l'Assemblée générale est :

" Agir Défendre Contre le racisme et l'islamophobie ".

La nouvelle abréviation de l'association approuvée par l'Assemblée générale est :

" ADCRI ".

Quatrième résolution : L'Assemblée générale prend connaissance, approuve et vote en faveur de l'octroi d'un mandat spécial à Me Jérôme HENRI, avocat au barreau de Bruxelles, ou à tout avocat de son cabinet Bazacle & Solon, en vue de procéder aux formalités juridiques et administratives liées aux décisions susmentionnées, notamment aux formalités de publication.

Bruxelles, le 03 Juin 2024

Jean Jacques MEGAIDES
Président
Administrateur

Fabien CLEMENT
Trésorier
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).